

**Notes pour l'intervention de  
Roch Denis, président de la  
CREPUQ et recteur de l'Université  
du Québec à Montréal**

« Enjeux de l'internationalisation de  
l'enseignement supérieur »

Les soirées regards croisés  
Lyon  
9 mars 2006

- Deux phénomènes sociaux majeurs ont marqué l'internationalisation de l'enseignement supérieur : l'émergence de la société du savoir et le développement accéléré des technologies de l'information.
- La production de nouveaux savoirs constitue désormais la force motrice de l'activité économique et définit la capacité d'innovation de nos sociétés.
- Les nouvelles technologies ont un impact sur les activités de formation et de recherche : déterritorialisation, mise en réseau, e-learning, universités virtuelles en sont quelques exemples.
- Ces mutations sont porteuses de nouveaux modes de fonctionnement et de tensions qu'il importe d'examiner. Dans le monde universitaire, elles font apparaître de nouveaux enjeux, de nouveaux acteurs et un nouvel espace international.
- Deux conceptions de l'internationalisation des universités s'affrontent : une conception selon laquelle la conquête du marché de l'éducation constitue la seule stratégie viable, et une conception plus humaniste, qui se structure autour du concept de bien public, et qui inscrit l'éducation supérieure dans un projet global de développement humain durable.
- En Australie, par exemple, la privatisation des établissements et la compétition pour le financement ont transformé la plupart des universités australiennes en « entreprises »; elles se délocalisent, offrent des formations en ligne, sont très présentes sur les « marchés » du recrutement des étudiants internationaux. La pression augmente pour que les universités australiennes commercialisent leurs formations, deviennent plus utilitaires et fassent une promotion agressive de leurs programmes, tant sur le « marché » local qu'à l'international.
- Au Québec, l'accessibilité a été la principale priorité du système d'enseignement supérieur depuis les années 60. Cette notion colore la présence des universités québécoises dans l'espace universitaire mondialisé. L'éducation n'est pas une marchandise et elle ne peut pas s'échanger sur la base des règles habituelles du commerce.
- Soucieuses de répondre le plus adéquatement possible à une demande de formation en constante évolution, les universités québécoises intensifient leurs efforts en matière d'internationalisation de façon à ce que leurs diplômés puissent faire face à la compétition sur un marché du travail mondialisé.

#### *Le Québec est ouvert sur le monde*

- Le Québec est une société ouverte sur le monde par l'importance de ses relations internationales, par le volume de ses échanges commerciaux, et par l'accueil qu'il fait aux ressortissants étrangers.
- Quelques statistiques permettent de voir que les universités s'inscrivent, elles aussi, dans cette mouvance d'ouverture.
- En 2003, les professeurs internationaux représentaient près de 30 % de l'ensemble des professeurs<sup>1</sup> des universités québécoises. On les retrouve principalement en sciences appliquées, (39,8 % de l'effectif de ce secteur), en lettres (39 % de l'effectif de ce secteur), en sciences pures (33,8 % de l'effectif de ce secteur), en médecine (29,2 % de l'effectif de ce secteur). En sciences humaines, en arts et en administration, ils représentent grosso modo le quart des effectifs. À titre de comparaison, les professeurs internationaux représentent quelque 3 % du corps professoral français<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L'« Enquête sur le personnel enseignant des universités québécoises (EPE), 1993 à 2003 » (CREPUQ, décembre 2005) détermine l'origine d'un professeur par le lieu où il a obtenu son diplôme de baccalauréat ou par son lieu de naissance.

<sup>2</sup> «The Economist», 12 novembre 2005.

- La France constitue avec les États-Unis les deux principaux pays de provenance des professeurs internationaux à l'emploi des universités québécoises.
- En matière d'accueil d'étudiants internationaux, le Québec occupe une place enviable dans l'ensemble canadien. Ainsi, en 2001, près du tiers des étudiants internationaux recensés au Canada étaient inscrits dans des universités québécoises.<sup>3</sup> Bon an, mal an, le Québec partage avec l'Ontario le titre de principale province de destination des étudiants étrangers<sup>4</sup>.
- En 2004, les universités québécoises accueillaient quelque 21 000 (20 991) étudiants internationaux provenant de près de 170 pays. Ils représentent plus de 10 % de la population étudiante totale exprimée en EETP.
- 64 % des étudiants internationaux poursuivent des études de premier cycle, 25 % de deuxième cycle et 11 % de troisième cycle.
- Près du quart des étudiants internationaux étaient inscrits dans des programmes de formation reliés au secteur de l'administration, 18 % dans des programmes du secteur des sciences appliquées et 15 % dans des programmes du secteur des sciences humaines.
- En 2004, les étudiants internationaux inscrits dans les établissements universitaires québécois provenaient principalement de la France (26,6 %), des États-Unis (12,3 %), de la Chine (6,9 %), du Maroc (4,5 %) et du Liban (3,3 %).
- Le nombre d'étudiants d'origine française inscrits dans les universités québécoises est passé de 4690, en 2000, à 5578 en 2004. Ils représentent grosso modo le quart des étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois. La France se classe au premier rang des pays de provenance des étudiants internationaux inscrits dans des universités québécoises.
- Ces étudiants ajoutent à la diversité de la population étudiante et cette pluralité constitue un atout indéniable. Par leur présence dans les établissements universitaires, les étudiants internationaux contribuent à l'enrichissement des programmes de formation et favorisent l'établissement de liens durables entre les individus et les sociétés. Ces diplômés viennent aussi enrichir le bassin de chercheurs et de professionnels de haut niveau dont la société québécoise a grandement besoin.
- En ce qui concerne la mobilité Québec-France, on estimait à environ 700 le nombre d'étudiants québécois en France, au début de la décennie<sup>5</sup>. Pour la période allant de février 2004 à février 2005, le Ministère des affaires étrangères français a dénombré un total de 851 étudiants québécois en France. Ils y poursuivaient des études ou réalisaient un stage relié à leurs études.
- Dans les années 70, on constatait une situation inverse, alors que l'on dénombrait environ 5 000 québécois inscrits aux études supérieures en France pendant que, de leur côté, les français qui venaient étudier au Québec étaient peu nombreux. La faiblesse de l'offre de programmes de doctorat au Québec, la force du dollar canadien sont au nombre des facteurs explicatifs de cette situation. Puis, la tendance s'est inversée, les québécois pouvant désormais s'inscrire dans de nouveaux programmes de doctorat au Québec grâce, notamment à la présence accrue de professeurs formés en France ou ailleurs. C'est ainsi que l'on observe que les professeurs d'origines autres que canadienne représentent actuellement près de la moitié des professeurs âgés de 65 ans et plus. On peut dire qu'à cette époque, les Français découvraient le Québec et les avantages de l'Amérique en français<sup>6</sup> (Monière, 2004).

<sup>3</sup> Conseil supérieur de l'Éducation (2005). « L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises », tableau 10, p. 47.

<sup>4</sup> Idem, p. i

<sup>5</sup> Monière, D. (2004). « Que donne la mobilité étudiante? Enquête sur les perceptions de la mobilité étudiante vers la France et vers le Québec. », Paris : CCIFQ, p. 4.

<sup>6</sup> Monière, D. (2004). « Que donne la mobilité étudiante? Enquête sur les perceptions de la mobilité étudiante vers la France et vers le Québec. », Paris : CCIFQ, p. 3.

- Compte tenu de l'importance relative des bassins de population, on constate aujourd'hui qu'il y a une plus grande proportion d'étudiants québécois (.38 %) qui choisissent de faire une partie de leurs études en France qu'il y a de Français qui décident de venir étudier au Québec (.02 %).
- Tel que je l'ai mentionné plus tôt, les universités québécoises sont résolument engagées à préparer leurs étudiants à faire face aux exigences croissantes d'un marché du travail de plus en plus mondialisé. Parmi les moyens dont disposent les universités pour répondre à cette nouvelle demande, permettez-moi de mentionner les suivants : les écoles de langues, les programmes de formation offrant un contenu international, les mémoires ou les thèses portant sur des objets de recherche internationaux, les programmes de cotutelles de thèse de doctorat, et la délocalisation de certains programmes de formation.

Cela dit, plusieurs observateurs considèrent que l'un des moyens les plus efficaces pour préparer nos futurs diplômés consiste à offrir à nos étudiants la possibilité de parfaire une partie de leurs études à l'étranger. Voici quelques-uns des moyens dont nous disposons à cette fin.

- Pour l'année universitaire 2004-2005, 20 % des étudiants québécois qui ont obtenu une bourse des Fonds subventionnaires pour effectuer des études de maîtrise ou de doctorat ont choisi de les poursuivre à l'extérieur du Québec. 66 % d'entre eux étudient à l'extérieur du Canada, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en France.
- Entre 2000-2001 et 2004-2005, un peu plus de 9 000 (9 070) étudiants québécois ont bénéficié d'une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE). Ce programme du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) met annuellement 10 millions de \$ à la disposition des universités afin de permettre aux étudiants québécois d'« acquérir une partie de leur formation à l'extérieur du Québec, [...] en vue de développer leur aptitude à réussir dans un contexte international »<sup>7</sup>.
- Un autre outil susceptible de favoriser la mobilité étudiante est l'entente CREPUQ; en France, cette entente relative à des *programmes d'échange d'étudiants* a été signée avec 215 établissements; depuis 2000<sup>8</sup>, 7865 étudiants français et 1380 québécois s'en sont prévalus.
- Les ententes bilatérales, qui visent la mobilité étudiante et qui sont gérées par les établissements eux-mêmes, prennent diverses formes. Certaines sont dites générales et permettent la mobilité des étudiants d'un établissement à l'autre sans égard à leur domaine d'études, alors que d'autres sont plus spécifiques et touchent des programmes d'études particuliers. On recense actuellement plus de 1 500 ententes de ce type entre des établissements universitaires québécois et des établissements internationaux.
- Beaucoup a été fait, mais il reste encore beaucoup à faire pour augmenter le nombre d'étudiants québécois qui vont à l'étranger car, comme le soulignait le Conseil supérieur de l'Éducation dans son « Avis sur l'internationalisation des universités québécoises », dans le meilleur des cas, c'est tout au plus de 10 à 15 % des étudiants québécois qui, au moment de l'obtention du diplôme, auront pu réaliser un séjour de formation à l'étranger au cours de leurs études universitaires.
- Depuis la fin des années 60, les gouvernements français et québécois ont soutenu, par différentes mesures, la coopération franco-québécoise : signature d'ententes, politiques de soutien, notamment, la décision du gouvernement du Québec d'accorder un statut particulier aux étudiants français en les exemptant des droits de scolarités majorés qui sont normalement imputés aux étudiants internationaux. Il faut que cette dynamique se poursuive, voire s'intensifie, pour le meilleur bénéfice de nos sociétés respectives.

<sup>7</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec.

<sup>8</sup> Répartition des participants aux programmes d'échanges d'étudiants Québec-France, de 2000-2001 à 2004-2005; pour cette dernière année, les données sont préliminaires.

### *Enjeux communs*

- Mais au-delà de ces moyens, des enjeux d'un autre ordre nous interpellent qui devront aussi retenir notre attention.
- Quelle sera la place du français dans ce nouvel espace universitaire international en mutation? Quels sont les meilleurs moyens de s'assurer que la langue française demeure un outil de transmission de la connaissance?
- Un autre enjeu se situe au plan du contenu des programmes de formation : les universités doivent s'assurer du caractère transférable des savoirs acquis par leurs diplômés; ces savoirs doivent être transférables vers le marché du travail national ou vers le marché international.
- L'enjeu fondamental demeure cependant celui de la qualité de l'enseignement et de la capacité de chaque société à mobiliser les ressources financières nécessaires pour assurer cette qualité. Un autre enjeu a trait aux meilleurs moyens d'assurer une accessibilité aussi large qu'équitable à tous ceux qui ont la capacité et la volonté d'obtenir une formation universitaire, et de contribuer ensuite efficacement au développement de la société?
- L'internationalisation n'est pas un phénomène nouveau dans le milieu universitaire, que l'on pense seulement aux diverses sociétés savantes internationales, aux revues et aux colloques internationaux. Depuis le Moyen Âge, les universitaires travaillent dans un « monde global ». Aujourd'hui, cependant, sous l'impulsion de la mondialisation, de l'arrivée de nouveaux joueurs, de l'explosion des connaissances et des technologies de l'information, l'internationalisation ouvre un vaste chantier où tout peut encore se jouer, et où les différents acteurs se devront d'innover et d'être présents s'ils veulent occuper la place qui leur revient au sein de ce monde globalisé.

**CREPUQ, le 6 mars 2006.**